



# Les BRICS : Enjeux Juridiques et Implications pour la Gouvernance Économique Mondiale

Actualité législative publié le 04/02/2025, vu 5 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Les BRICS constituent une alliance puissante qui cherche à redéfinir l'ordre économique mondial et à offrir des alternatives aux institutions financières et économiques traditionnelles

## Introduction

Les BRICS, acronyme qui désigne un groupe de pays émergents composé du **Brésil**, de la **Russie**, de l'**Inde**, de la **Chine** et de l'**Afrique du Sud**, représentent une alliance stratégique qui vise à remodeler l'ordre économique mondial dominé historiquement par les pays développés. Depuis leur première rencontre en 2009, les BRICS ont cherché à créer un contrepoids aux institutions financières mondiales traditionnelles telles que le **Fonds Monétaire International (FMI)** et la **Banque Mondiale**, qui sont souvent perçues comme étant dominées par les États-Unis et l'Europe.

Les **enjeux juridiques** liés à cette organisation sont complexes et multifacettes, allant de la **gouvernance des institutions financières** à la régulation du **commerce international**, en passant par les **relations diplomatiques** et les défis associés à la **protection des investissements** et à la **coordination des politiques économiques** entre ces cinq nations.

Cet article explore l'impact des BRICS sur le droit international et les mécanismes de gouvernance économique, en mettant en lumière les défis juridiques auxquels cette alliance est confrontée et les implications pour la réorganisation des relations économiques mondiales.

## 1. Les Fondements Juridiques des BRICS : Une Alliance Stratégique

Les BRICS ne sont pas une organisation internationale formelle comme l'**Organisation des Nations Unies (ONU)** ou l'**Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**, mais une plateforme de coopération intergouvernementale qui repose sur des **accords bilatéraux** et des **déclarations communes** entre ses membres. Toutefois, leur coopération s'est renforcée au fil des années, en particulier par la création de mécanismes financiers comme la **Nouvelle Banque de Développement (NBD)** et le **Fonds de Réserve Contingent (FRC)**, qui ont une forte composante juridique en matière de gouvernance et de régulation.

### a. Le Cadre Juridique de la Coopération des BRICS

Bien qu'il n'existe pas d'accord juridique global contraignant sur le modèle des **traités internationaux**, les BRICS fonctionnent grâce à des accords **informels**, des **déclarations diplomatiques** et des **documents de coopération** qui posent les bases de leurs relations économiques. Ces accords régissent principalement les aspects suivants :

- **La coopération en matière de finance et de commerce ;**
- **Les politiques économiques communes ;**
- **Les investissements croisés ;**
- **Les initiatives de développement durable.**

En 2014, la **Nouvelle Banque de Développement (NBD)** a été créée pour financer des projets d'infrastructure et de développement dans les pays membres et d'autres pays émergents, permettant de contourner les structures financières dominées par les pays développés. Le NBD, en tant qu'institution multilatérale, dispose de son propre cadre juridique qui définit ses **responsabilités**, ses **financements** et ses **relations avec les autres institutions internationales**.

## **b. Les Dispositions Juridiques des Mécanismes Financiers BRICS**

Les mécanismes financiers des BRICS, notamment la **Nouvelle Banque de Développement (NBD)** et le **Fonds de Réserve Contingent (FRC)**, sont régis par des **statuts** qui précisent les règles de gestion, de gouvernance et de **partage des responsabilités** entre les membres. Ces accords juridiques ont des implications directes pour les pays membres, notamment en ce qui concerne l'**allocation des ressources**, les **prêts intergouvernementaux** et les **conditions de remboursement**.

Ces instruments financiers ont pour objectif de permettre aux pays émergents de **financer des projets de développement** sans devoir passer par les institutions traditionnelles comme le FMI ou la Banque Mondiale, qu'ils considèrent souvent comme étant trop axées sur les **intérêts des pays occidentaux**. Cela soulève des questions juridiques importantes sur le **contrôle des ressources financières**, les **conditions d'accès aux fonds** et la **transparence des processus décisionnels** au sein de ces institutions alternatives.

## **2. Les Défis Juridiques de la Gouvernance Économique au sein des BRICS**

### **a. La Coordination des Politiques Économiques**

L'un des principaux défis juridiques des BRICS réside dans la **coordination des politiques économiques** entre des pays qui, bien qu'émergents, ont des systèmes économiques, politiques et juridiques très différents. En dépit de leur partenariat, il existe de fortes divergences au sein du groupe, en particulier en ce qui concerne les **modèles de croissance économique**, les **priorités politiques** et les **approches en matière de développement durable**.

La diversité juridique et économique des membres des BRICS pose la question de la **harmonisation des politiques économiques**. Cela implique des défis juridiques pour créer des **mécanismes d'intégration régionale**, d'**alignement des systèmes financiers** et de **coordination des réglementations commerciales**, notamment dans le cadre des initiatives de **zone de libre-échange** ou de **flux d'investissements transfrontaliers**.

Les accords bilatéraux et les **déclarations communes** sont souvent insuffisants pour surmonter ces différences. Une **coordination juridique** plus forte pourrait être nécessaire, par exemple, à

travers des accords commerciaux plus formels, des **protocoles d'accord** en matière de régulation et une meilleure gestion des **régulations des investissements étrangers**.

## **b. Les Conflits Juridiques et la Résolution des Différends**

L'une des questions juridiques majeures concernant les BRICS est le mécanisme de **résolution des différends**. Bien que des **mécanismes de médiation** aient été prévus dans leurs accords de coopération, il n'existe pas de structure juridique solide et universelle permettant de résoudre efficacement les conflits qui pourraient surgir entre les pays membres. Cela peut devenir un obstacle à l'**harmonisation des politiques économiques** et à la mise en œuvre des projets conjoints.

Dans certains cas, des conflits peuvent émerger sur des sujets sensibles tels que les **droits de propriété intellectuelle**, la **protection des investissements étrangers**, ou encore la **gestion des ressources naturelles** dans les pays membres. Les pays des BRICS doivent développer des mécanismes juridiques pour la **gestion de ces différends** et créer des instances de **résolution des conflits** afin de garantir une coopération plus fluide et plus équitable.

## **c. Les Définitions Juridiques des Relations avec les Institutions Financières Internationales**

L'un des enjeux majeurs pour les BRICS est leur relation avec les **organisations internationales** comme le **FMI**, la **Banque Mondiale**, et l'**Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**. Bien que les BRICS cherchent à affirmer leur autonomie économique, leurs interactions avec ces institutions internationales soulèvent des questions juridiques complexes.

Les BRICS, en tant qu'entités économiques **régionales**, cherchent à adopter des stratégies concurrentielles vis-à-vis des règles mondiales de la gouvernance économique, mais leurs initiatives (telles que la NBD et le FRC) doivent souvent interagir avec les **cadres juridiques globaux** existants. Cela comprend des **questions de compatibilité** entre leurs projets de financement et les **politiques et normes** définies par les grandes institutions financières mondiales.

# **3. Les Implications Juridiques pour les Pays Membres et le Droit International**

## **a. L'Impact sur la Souveraineté Juridique des Membres**

Les BRICS représentent une alliance intergouvernementale où chaque pays membre conserve sa **souveraineté juridique**. Cependant, les pays doivent souvent consentir à certaines **restrictions juridiques** dans le cadre de leur coopération. Par exemple, les accords de financement ou les initiatives économiques communes peuvent nécessiter des **engagements juridiques** spécifiques sur la politique monétaire, les règles fiscales, et les **engagements diplomatiques**.

Le défi pour les membres des BRICS est de parvenir à un équilibre entre la **préservation de leur souveraineté nationale** et leur participation à des initiatives multilatérales qui nécessitent une **coordination juridique** plus étroite.

## **b. Les Répercussions sur le Droit International Économique**

L'émergence des BRICS modifie la dynamique du **droit international économique**. En cherchant à défier l'ordre économique mondial, les BRICS font pression pour un **rééquilibrage du pouvoir économique mondial**, en remettant en question l'autorité des institutions dominées par les pays

occidentaux. Cela a des répercussions sur le **droit international**, notamment en matière de **financement du développement**, de **répartition des ressources mondiales** et de **création de nouvelles régulations commerciales**.

Les initiatives des BRICS auront également un impact sur les futures négociations internationales concernant des questions comme la **réforme du FMI**, la **régulation des marchés financiers mondiaux**, et les **normes internationales** en matière de commerce, d'investissement et de droits humains.